NOVEMBRE 2026

TECHNIS

LES MÊMES MESURES QUE DANS LE GROUPE SNCF, POUR TOUS !

POUVOIR D'ACHAT : LES SALARIÉS NE DOIVENT PAS ÊTRE LAISSÉS DE CÔTÉ !

Les quatre organisations syndicales représentatives de la SNCF ont été reçues par la direction du groupe. Des mesures de soutien au pouvoir d'achat ont été accordées aux salariés des cinq sociétés SNCF.

+2 %
Indemnités de nuit, dim. et fêtes.
Reconnaissance de l'engagement des salariés en horaires décalés. Pour les heures réalisées à compter du 1er nov. 2026

+ 5 %
Allocation kilométrique.

Usage du véhicule personnel pour les besoins du service, avec effet au 1er nov. 2026.

400 €
Prime de Partage de la Valeur.

Versée avec le salaire de novembre 2026, pour associer les salariés aux résultats de l'année.

Et dans les semaines qui viennent ?

- A partir du 1er décembre 2026 : mise en place de la GPSA (Garantie de Progression de Salaire Annuelle). Les salariés n'ayant pas eu d'échelon d'ancienneté cette année auront une progression de 0,6 % (0,3 % pour les cadres contractuels des classes 7 et 8).
- Dès janvier 2027 : NAO 2027 sur la rémunération.

Et à TECHNIS ?

Dans le cadre de l'accord de transition, la direction de Technis s'était engagée à appliquer les NAO du groupe. Elle l'a fait, et nous en avons pris acte. **Mais les salariés de Technis n'ont jamais demandé à être exclus du GPU !** Ils font partie de la même maison, ils contribuent aux mêmes résultats, ils travaillent eux aussi de nuit, les dimanches et les jours fériés, et utilisent eux aussi leur véhicule personnel pour le service.

CE QUE L'UNSA DEMANDE

L'UNSA-Ferroviaire a écrit au Directeur Général de Technis pour lui demander d'appliquer aux salariés de Technis exactement les mêmes mesures, avec les mêmes modalités et les mêmes dates d'effet.

Même entreprise, mêmes efforts, mêmes mesures : c'est une question d'équité !

L'UNSA-Ferroviaire reste mobilisée et vous tiendra informés de la réponse de la direction.

BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM	
PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
EMAIL	
TÉLÉPHONE	

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*	
CLASSE	
CP*	CDI / CDD
ALTERNANT	
ENTREPRISE PRIVÉE	
EMPLOI TYPE	
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE	
ÉTABLISSEMENT	
TÉLÉPHONE	

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

› **Conformément à la loi informatique** du 6 janvier 1978 modifiée et libertés ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE

DATE

SIGNATURE

PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF

© UNSA-FERROVIAIRE | V25 | NEPASJETER SUR LA VOIE PUBLIQUE